



POLITIQUE POUR L'ORGANISATION D'ACTIVITÉS ET LEVÉES DE FONDS

La Fondation est là pour soutenir les activités de visibilité ou de levée de fonds et encourage les personnes atteintes et leurs proches à organiser des activités ou événements afin d'aider la Fondation qui s'est donnée comme mission d'améliorer la qualité de vie des personnes atteintes d'hypertension pulmonaire et de leurs proches par le soutien et l'information.

En plus de recueillir des dons pour la Fondation, l'organisation de levée de fonds doit aussi permettre de conscientiser la population à l'hypertension pulmonaire.

LIGNES DIRECTRICES

Toute personne qui souhaite organiser une activité ou une levée de fonds au nom et pour le compte de la Fondation devra au préalable :

- 1) Présenter le projet à un représentant de la Fondation avant sa mise en marche ;
- 2) Préciser le type de support demandé à la Fondation ;
- 3) Utiliser le logo de la Fondation après autorisation d'un représentant ;
- 4) Être transparent dans la publicité (ex. : Tous les profits iront...ou une partie des profits iront...à la Fondation HTAPQ) ;
- 5) Utiliser le formulaire officiel de la Fondation relativement à la décharge pour photos/vidéos ;
- 6) S'assurer que la date de l'événement n'entre pas en conflit avec d'autres événements de la Fondation ;
- 7) Chercher des commanditaires et en faire état.

Autres informations :

- 1) La Fondation peut supporter financièrement les organisateurs d'une activité ou d'une levée de fonds (coût des billets, des affiches ou autres). Le cas échéant, les organisateurs devront présenter au préalable des prévisions budgétaires pour l'activité ou la levée de fonds organisée ;
- 2) S'il y a lieu et selon les règles fiscales, la Fondation déterminera le montant et émettra des reçus pour dons de charité.

Adoptée le 7 septembre 2018